

de l'ouest jusqu'à la Colombie Anglaise. Une étude sérieuse de la question nous convainc de plus en plus qu'il n'y a pas de nos industriels de se créer un marché presque illimité, pourvu qu'ils continuent les traditions honorables et pratiques de leurs prédecesseurs. Il importe de ne pas oublier que l'industrie de la chaussure est une des grandes ressources de Québec, de fait, la principale ressource, celle qui emploie et fait vivre le plus grand nombre de familles. Le mérite et la responsabilité des patrons sont considérables, car, autant ils font œuvre de bons citoyens en maintenant leur industrie à la hauteur des besoins du commerce, autant ils peuvent causer de mécomptes et de ruines en négligeant les affaires ou en ne les conduisant pas d'après les principes rigides de la droiture, de l'économie, de l'ordre et du travail.

Des résolutions à l'effet de demander à la législature le droit de taxer les contribuables pour l'enlèvement de la neige aux frais de la corporation (ou bien de laisser cette charge aux propriétaires ou aux locataires comme cela se fait aujourd'hui) ont été proposées et adoptées au comité des échevins qui préparent les amendements à la charte de la cité. C'est un changement qui rencontre les vues de tout le monde.

De son côté, le bureau de la chambre de commerce vient d'avoir une très importante réunion et a nommé un comité composé de citoyens influents pour aviser aux moyens pratiques d'assurer la construction du pont devant la ville. Ou nous nous trompons fort, ou cette entreprise va entrer dans la période active dans un avenir prochain. Pour l'occasion, il semble que tous les hommes d'affaires se soient donc la main pour agir dans l'intérêt de la ville. C'est de bon augure.

L. D.

On peut réparer soi-même la faïence et la porcelaine en interposant entre les cassures une pâte composée d'oxyde de zinc et de chlorure de zinc, mélangés à l'eau. Cette pâte est blanche et durcit rapidement. Pendant le durcissement, il faut maintenir bien énergiquement en contact les uns avec les autres les fragments du vase brisé.

A sa dernière séance, le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal a adopté un rapport priant le gouvernement provincial d'amender la loi des licences, de manière à frapper de nullité toute vente ou transport de licences qui aura été fait dans les trois mois précédant la faillite d'un détenteur de telle licence, et qu'en cas de faillite, la licence fasse partie de l'actif du failli comme toute autre marchandise en sa possession, dans l'exercice de son commerce.

Les cercles agricoles suivants ont été autorisés et sont désormais constitués en corporations :

Dans le comté de Beauce, le cercle ci-dessous est autorisé sous le nom suivant savoir :

Cercle agricole de la paroisse Saint-Benoît-Labre.

Dans le comté de Gaspé, les cercles ci-dessous sont autorisés sous les noms suivants savoir :

Cercle agricole de la paroisse de Saint-Dominique de Newport,

Cercle agricole de la municipalité de la partie ouest du canton de Douglass

Cercle agricole de la municipalité du village de Gaspé.

Cercle agricole de la paroisse de Saint-Patrice de Douglasstown.

Cercle agricole de la mission de Saint-Majorique de Gaspé.

BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL

DIRECTION.	Mallettes fermées.		Mallettes livrables.	
	A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
GRAND TRONC.				
Montréal et Toronto	8 10	645 & 930	9 30	10 0
M. et Corawal Local		4 0	9 00	
M. et Lachine	6 00	2 15	9 30	5 00
M. et Hunt et Dundas		3 30	9 30	
M. et Valleyfield	5 30	3 30	9 30	7 60
M. et Rousses Point	6 30	5 20	9 00	11 0
M. et Island Pond	6 45	3 00	8 00	12 30
PACIFIQUE				
M. et Toronto		8 00	9 0	
M. et Mansonville		300 & 1015	11 00	
M. et St-Jean, N. B.		6 50	9 30	
M. et Sherbrooke		3 00		12 45
Farnham et St-Pie		3 00		12 30
Sherbrooke et L. Megon.	6 45	6 50	10 00	
M. et Que.—Côte Nd	7 15	9 30	8 00	5 00
M. et O. Sam. 810 p.m.	7 45	315 & 80		1 00
M. et Winnipeg Col. A	8 40			10 00
M. et Fort Assiniboine	6 45	4 15	9 30	
Montréal et Malone		4 50	10 30	11 30
PROVINCES.				
Alberta C.P.R.	8 50		8 10	10 00
Assiniboine do	8 50			10 00
Colombie Ang. do	8 50		8 10	10 01
Manitoba do	8 50			10 00
N. Brunswick G.T.R.				
et C.P.R.	6 45	6 50	9 30	8 30
Nouv. Écosse G.T.R.				
et C.P.R.	6 45	6 50	9 30	8 30
Ontario G.T.R.	8 00	645 & 930	9 30	9 00
Ile du Prin. Ed. do	6 45	6 50	9 30	8 30
Saskatchewan C.P.R.	8 50			10 00
ÉTATS UNIS.				
Centre D. & H.	8 00	5 20	9 00	Mt.
		7 25	9 00	
Nouv. Angleterre C.V.		5 00	8 00	
		7 30		
Sud do	8 00	5 20	9 00	10 15
		7 25	9 00	
Ouest G.T.R.	8 00	7 15	9 30	9 00

Les lettres chargées, pour les États de New York et d'Ohio, celles pour Toledo et Cincinnati exceptées se sont expédiées à 3 25 p.m. pour la route de Montréal et Malone.

Les correspondances enregistrées pour Boston et les États de la Nouvelle Angleterre, New York et les États du Sud, doivent être déposées avant 5 heures p.m. Pour Portland, Me., à 7 heures p.m.

Le sac des lettres enregistrées ferme à 5.00 p.m. pour New York passe via Springfield, Mass., en charge du courrier convoyeur et arrive à la gare à 11.32 a.m. le lendemain.

VOUS ACHETEZ

...ET JE VENDS DU...

Vinaigre "Eureka"



A L'ESTRAGON

Alfred Robitaille

---LE SEUL MANUFACTURIER DE VINAIGRE (EN ENTREPOT) A---



QUEBEC

LS. DESCHENES
ENCANTEUR DE COMMERCE

Jobber en Chaussures

No 60 RUE ST-JEAN
QUEBEC

N. B. — Messieurs les marchands de la campagne qui voudront de l'argent en venant me faire visite avant d'acheter ailleurs, j'ai constamment en mains toutes sortes de Jobs pour leur commerce.

RIZ...

IMPERIAL
POLISHED
ROYAL

PATNA

CRYSTAL
J. SEEDJAPAN
JAVA

Mount Royal Mills

D. W. ROSS COY., AGENTS

SUPÉRIEUR A TOUT AUTRE

Le SAVON Extra de T. Blouin & Fils, vous donnera entière satisfaction.

Demandez-le à votre épiciers. Ceux qui vendent le caustique cassé devraient

s'adresser à T. BLOUIN & CIE, Le bidon breveté qui le contient est une merveille.

Demandez échantillons et nos prix.

Nos voyageurs sont maintenant sur la route et vous visiteront sous peu. Donnez-leur vos commandes et vous serez satisfait.

T. BLOUIN & Cie, EPICIER EN GROS, 148-148, St-Paul, Québec